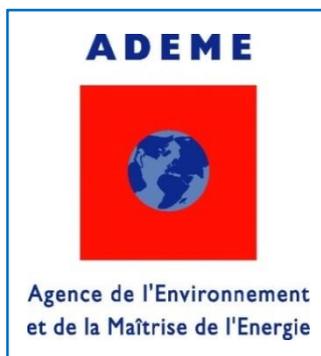


Un conseil en énergie gratuit et personnalisé pour les communes de Terres de Lorraine





→ Accompagner les communes dans la gestion de l'ensemble de leur patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)

La mission principale du conseiller est de réaliser un pré diagnostic communal en effectuant l'inventaire de votre patrimoine et la collecte de l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les 3 dernières années :

- Relevés de consommations
- Données de facturation

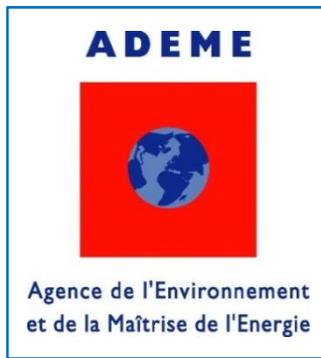
Sur la base de ces données et d'une visite sur site, le conseiller vous présente un bilan identifiant les gisements potentiels d'économies un **plan d'action** adapté à votre patrimoine :

- **Actions à court terme et faible coût** : isolation des réseaux de chauffage, mise en place d'un système de régulation (thermostat, horloge), optimisation de l'entretien et maintenance des installations, travail sur l'extinction nocturne de l'éclairage, etc.
- **Rénovation partielle des bâtiments et de l'éclairage public** : isolation des combles, remplacement de fenêtres, changement des lampes d'une rue, etc.
- **Action globale de rénovation du patrimoine** : rénovation globale de la mairie avec un objectif de performance élevée, rénovation de l'éclairage public de toute la commune, etc.

→ Conseiller les communes dans leurs projets énergie : du remplacement d'une chaudière à une rénovation d'un bâtiment

Le conseiller en énergie partagé a une mission de conseil, de support et d'avis technique.

A ce titre, il peut **vous accompagner dans des projets de petite taille** comme proposer un avis sur la source d'énergie à choisir pour le remplacement d'une chaudière, un conseil technique sur le choix de matériaux pour une rénovation de combles, etc. Il peut également **vous accompagner dans des projets de plus grande ampleur** tel que la rénovation complète d'une salle, d'un parc d'éclairage public, avec toujours des conseils techniques, une **aide à la rédaction du cahier des charges**, l'**aide au choix** des bureaux d'études, etc.

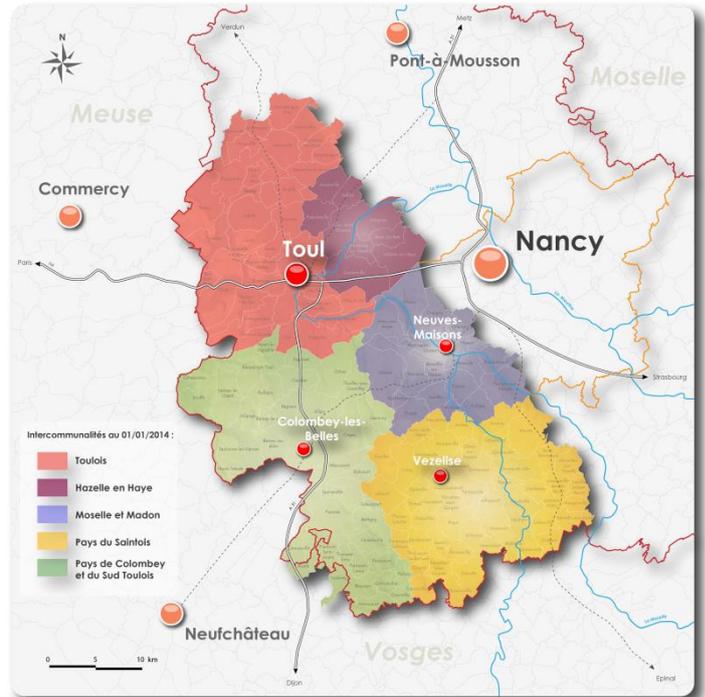


➤ Un réseau national et un soutien local

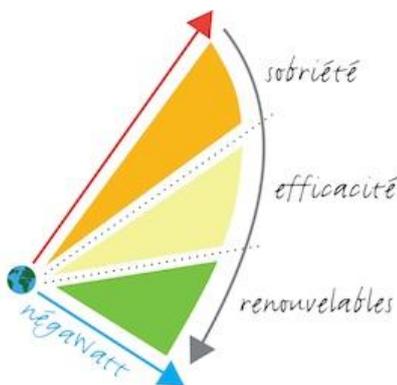
Techniciens supérieurs spécialisés en thermique, énergétique et génie climatique, les conseillers forment un réseau présent sur le territoire national (220 conseillers en janvier 2015), engagés pour fournir un conseil neutre et objectif.

Créé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le poste de conseiller en énergie partagé peut s'appuyer sur un réseau de collaborateurs sur tout le territoire et profite de la mise à disposition des outils nécessaires au bon fonctionnement du service (logiciel de suivi de consommations GEPWEB360, animation du réseau, veille réglementaire, etc.).

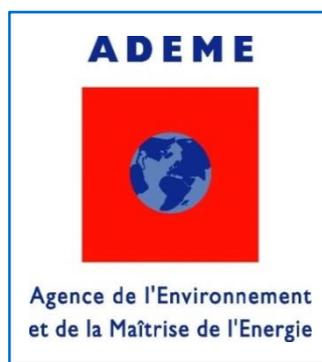
Intercommunalités composant le Pays Terres de Lorraine



Dans ce contexte, le Territoire Terres de Lorraine (cf carte ci-dessus) engage une politique ambitieuse en matière d'énergie en s'inscrivant dans la démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPos). Il se réfère à la **méthode Négawatt** qui est structurée en trois niveaux :



- ✓ Promouvoir la **sobriété énergétique** (supprimer les veilles inutiles, repérer et éviter les surchauffes, etc.),
- ✓ Maîtriser l'**efficacité énergétique** en menant des rénovations de bâtiments,
- ✓ Développer les **énergies renouvelables**.



➤ Un dispositif qui génère des économies d'énergie

Recourir au dispositif « Conseil en Energie Partagé » est le meilleur moyen pour réduire vos consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre tout en faisant des économies.

Le poste de CEP, porté par le Pays Terres de Lorraine, est soutenu par l'ADEME et en complément par les communautés de communes. Ainsi, il n'agit sur le budget des communes que positivement.

Au niveau national, ce dispositif mis en place par l'ADEME a un coût évalué en moyenne à 1 €/hab/an. **Sachant que des actions simples sur le patrimoine, nécessitant peu d'investissements, peuvent permettre d'économiser jusqu'à 3 €/hab/an en moyenne**, le coût de ce type de service peut rapidement être compensé par les économies qu'il permet de réaliser. (Source ADEME)



Mairie – Colombey-Les-Belles

Contactez votre conseiller en énergie partagé :

M. VOGEL Laurent

07.83.82.54.72 – 03.83.47.61.48 – vogel@terresdelorraine.org

6 Impasse de la Colombe – 54170 COLOMBEY-LES-BELLES